

Document de présentation du concours

Mise en contexte

Ces dernières décennies ont mis à nu la vulnérabilité du pays en ce qui a trait aux catastrophes naturelles. Le pays porte toujours les séquelles de ces dernières et rien ne laisse présager qu'il en sera autrement dans un futur proche ; la question urbaine, l'aménagement du territoire, la planification urbaine et le développement urbain durable n'occupant plus leurs places dans les politiques publiques haïtiennes. Pourtant, l'accroissement démographique, lié à l'affaiblissement du pouvoir d'achat de la population, créent une forte pression sur la disponibilité des ressources, déjà incapables de satisfaire les besoins primaires, compromettant ainsi les perspectives de développement du pays. Pour résoudre ce problème, il importe de concevoir une politique de l'environnement adéquate qui prend en compte plusieurs facteurs dont les ressources en eau, les ressources forestières, la climatologie, la géologie, etc. Certes, de par sa situation géographique, sa topographie et son histoire géologique, Haïti est sujet à enregistrer des désastres naturels, néanmoins, la surpopulation et les constructions anarchiques ont contribué à empirer la situation. Il importe que la question de l'urbanisme soit intégrée dans l'élaboration même des politiques de développement des villes et du pays en général.

En 2016, un nouvel agenda urbain a été adopté par l'ensemble des pays membres de l'ONU, dont Haïti fait partie. La moitié de la population mondiale vit désormais dans des villes et plus de 3 milliards de personnes comptent s'y ajouter d'ici 2050 si l'on se réfère aux statistiques[1], au risque d'engendrer une multitude de problèmes tels que l'approvisionnement en eau, le manque d'habitation et la pauvreté urbaine pour ne citer que cela. Dès lors, l'orientation consiste à créer un modèle de développement urbain durable favorisant un nouveau modèle de ville. Et Haïti, à l'instar des autres pays, doit se mettre au pas.

Plusieurs alternatives sont en train d'être expérimentées à travers le monde. De nouveaux concepts voient ainsi le jour et attirent l'attention de plus d'un. C'est ainsi qu'on parle de villes intelligentes, de quartiers nouveaux, villes vertes, écoquartiers. En Haïti, le débat tarde encore. Pourtant, il est important qu'une réelle réflexion soit menée afin de voir quel modèle adopter. C'est dans cette perspective que le Group Croissance S.A. organise ce concours qui cadre avec le thème retenu pour la 7^{ème} édition de son traditionnel colloque international sur la finance appliquée : Financer l'immobilier en Haïti.

But du concours

Ce concours de texte sur le sujet « Eco quartier : habitat durable, ville durable. Des alternatives pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durables d'ici 2030 » vise à permettre aux jeunes étudiants et professionnels haïtiens de faire part de leurs réflexions en ce qui a trait la faisabilité de la construction d'écoquartiers à travers le territoire national.

Une fois, ces réflexions faites, elles seront vulgarisées dans le but de supporter l'inclusion des jeunes à travers le territoire national dans toutes les décisions concernant le positionnement du pays quant au Programme de développement durable auquel il a adhéré.

Critères de participation

Ce concours est organisé à l'intention des jeunes étudiants et professionnels remplissant les conditions suivantes :

1. Etre un étudiant ou un diplômé de 2 ans ou moins en science de génie, en sciences économiques et sociales ;
2. Etre âgé de 30 ans ou moins ;
3. Former des groupes variant de 2 à 4 personnes ;
4. Doit obligatoirement faire partie du groupe au moins un étudiant ou diplômé en génie civil ou architecture.

Informations à fournir

Lors de l'inscription, chaque groupe devra fournir pour les membres le constituant les informations suivantes :

- Nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse email, numéro (s) de téléphone, ville de résidence, etc. ;
- CIN, NIF ou numéro de passeport ;
- Nom de l'établissement, année d'entrée à l'établissement représenté, année d'étude/classe actuelle et l'option d'étude (dans le cas d'un étudiant), année de fin d'études et nom de l'entreprise où il travaille le cas échéant (dans le cas d'un professionnel).

Texte à soumettre

Une fois le formulaire d'inscription rempli (<https://goo.gl/forms/KbgM9Y6c6i1w6KgJ2>), chaque groupe valide devra rédiger un texte de 3 à 5 pages sur le sujet « Eco quartier : habitat durable, ville durable. Des alternatives pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durables d'ici 2030 » et l'envoyer à concoursfintech@gmail.com au plus tard le 10 avril 2017. Les dix finalistes devront faire une présentation orale le 22 avril à partir de laquelle les trois gagnants seront déterminés. Pour cette présentation, les finalistes devront concevoir une maquette physique et numérique 3D (optionnel). Les présentations orales devront respecter les critères ci-après.

Critères d'appréciation des présentations orales

Les présentations orales seront évaluées selon les critères se rapportant à/au :

- Respect du temps imparti pour la présentation (5 minutes)
- La capacité des deux membres du groupe désignés à bien présenter leur texte et à argumenter;
- L'articulation des points de vue des membres durant la présentation orale avec ceux exprimés dans leur texte écrit.
- La compréhension des deux membres du groupe des questions adressées par le jury et la capacité à les répondre adéquatement.

Des primes

Après délibération du jury, les trois groupes lauréats désignés seront primés au cours de la 7ème édition du sommet sur la finance et la 2ème édition de la FinTech. Les trois lauréats auront la possibilité de présenter leur maquette devant l'ensemble des maires du pays ainsi que des membres du secteur financier, des organisations internationales, des membres du secteur privé des affaires (particulièrement du secteur de l'immobilier) ainsi que des jeunes durant le colloque.

Les membres des trois groupes lauréats recevront chacun une médaille ainsi que

plusieurs primes.

Clauses supplémentaires

- Tous les candidats doivent être disponibles sur la durée du concours, en particulier les finalistes le jour de la cérémonie de remise de prix qui se tiendra à Port-au-Prince à la date indiquée dans le calendrier du concours ;
- Le Group Croissance se réserve le droit de rejeter tout dossier de candidature qui ne répond pas aux conditions du concours décrites dans le présent texte qui tient lieu de règlement;
- En participant au concours, chaque groupe garantit l'originalité du texte soumis et la non-violation des droits d'une tierce partie;
- Les participants acceptent que le Group Croissance et les autres organisations partenaires du concours aient le droit de propriété et tous les autres droits liés à l'utilisation future de leurs textes;
- Aucun dossier soumis ne sera retourné à un établissement ou participant;
- Si, pour une raison quelconque, le calendrier du concours venait à être modifié, le Group Croissance peut, de concert avec les partenaires, modifier ou suspendre le concours;
- Les décisions prises par le jury et le Group Croissance sont souveraines et ne peuvent être sujette à contestation.

Calendrier du concours

- Date de lancement : 17 février
 - Date d'inscription : 20 février au 3 mars (<https://goo.gl/forms/KbgM9Y6c6i1w6KgJ2>)
 - Date de présentation du concours aux participants : 8 mars
 - Date de soumission : 5 mars au 10 avril
 - Sélection des 10 finalistes par les membres du jury : 11 au 20 avril
 - Présentation orale: 22 avril
 - Présentation durant le colloque: 24 et 28 avril
- Informations additionnelles

Pour toute autre question concernant le concours, prière d'appeler au 509 28 11 78 27.

[1][1] <http://www.sentinelle-droit-international.fr/?q=content/habitat-iii-2016-lonu-adopte-un-nouvel-agenda-urbain>